

Reventin-Vaugris

Demi-échangeur de Vienne Sud : l'heure de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de demi-échangeur de Vienne Sud démarre ce lundi 28 février et se terminera le 30 mars. Une étape cruciale dans ce dossier très controversé.

Par **Clémence LENA** – 26 févr. 2022 à 15:00



01 / 02

Le projet de demi-échangeur au sud de Vienne (variante centre compacte) présenté dans le dossier d'enquête publique. Photo DR



02 / 02

Le projet de demi-échangeur au sud de Vienne (variante centre compacte) présenté dans le dossier d'enquête publique. Photo DR

•
•

Dire qu'elle est attendue est un euphémisme. Annoncée depuis deux ans, [l'enquête publique sur le projet de demi-échangeur au sud de Vienne](#) débute ce lundi 28 février. C'est Denis Cuvillier qui a été désigné commissaire enquêteur. Jusqu'au 30 mars, il est chargé de mener la procédure : « L'enquête publique n'est pas un référendum pour ou contre le projet, martèle cet ingénieur. L'objectif est d'informer le public et de permettre sa participation en recueillant des avis et des observations constructifs. » À partir du dossier et des participations diverses et variées (des citoyens, élus, associations, acteurs économiques, etc.), le commissaire enquêteur rendra un rapport en toute indépendance : « Je n'ai aucun lien avec les parties prenantes et avec les élus et je n'habite pas le secteur, c'est absolument primordial ». Le rapport inclura « un avis motivé » qui peut être défavorable ou favorable. Et s'il est favorable, il peut être assorti de recommandations et/ou de réserves. « Les réserves devront être levées par l'autorité responsable du projet, sinon l'avis sera réputé défavorable », souligne Denis Cuvillier.

Pour autant, ce n'est pas le commissaire enquêteur qui décide si oui ou non le projet se fera. « Une fois mon rapport rendu, c'est la préfecture qui prendra sa décision. Mais l'histoire montre qu'en cas de recours, une décision allant contre l'avis du commissaire enquêteur a de fortes chances d'être retoquée par le tribunal administratif », prévient-il.

« Rouvrir un dialogue qui me semble rompu »

Autant dire que l'heure est cruciale pour tous ceux qui sont concernés par la future infrastructure. Pour les porteurs du projet mais aussi pour les détracteurs de l'emplacement prévu actuellement. On le sait, depuis cinq ans, la municipalité de Reventin-Vaugris s'oppose fermement à l'implantation de l'échangeur au niveau de la barrière de péage. En janvier, elle a présenté un projet alternatif qui positionnerait le demi-échangeur plus au sud, à hauteur de la zone d'activités du Saluant.

Lors de sa nomination, Denis Cuvillier a pris connaissance du contexte plus que tendu en rencontrant chaque acteur du dossier. Il s'attend à recevoir beaucoup d'observations et sait que le projet alternatif lui sera présenté. Peut-il être pris en compte alors que l'enquête publique porte sur la variante centre ? « Absolument, répond-il. Je vais instruire ce projet sud et le faire instruire par des autorités compétentes. Et tout peut arriver », répond-il. Avant de compléter : « L'enquête publique n'est pas le lieu des oppositions. J'espère qu'elle sera l'occasion de rouvrir un dialogue qui me semble rompu. »

Le recueil des avis et observations se terminera le 30 mars. Le commissaire enquêteur devra rendre le procès-verbal de synthèse dans un délai de huit jours. Le maître d'ouvrage aura ensuite deux semaines pour répondre. Puis, Denis Cuvillier rendra son rapport sous sept jours. Si les participations sont très nombreuses, un délai supplémentaire peut être demandé. Autrement dit, on devrait connaître ses conclusions à la toute fin du mois d'avril ou au plus tard début mai.